



Travail sans contrat ni avenant.

Par **scarface76610**, le **29/09/2008** à **10:17**

bonjour je viens de m'apercevoir que le dernier contrat que j'ai se terminait le 7 aout 2008 et en faite j'ai travaille jusqu'au 26 aout 2008 sans renouvellement ni d'avenant est ce que je peux valoir le recur aux cdd excusez moi pour le double post merci d'avance.